

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 15 FEVRIER 2017

ANCIENNE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, 1112 ECHICHENS

M. Philippe Jobin, président, ouvre la séance à 20 h 00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Information du Conseil d'établissement
8. Préavis n° 01/02.2017 – Demande d'autorisations générales
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - Décision
9. Préavis N° 02/02.2017 – Indemnités 2016 - 2021
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - Décision
10. Préavis N° 03/02.2017 – Modification de l'article 13, chiffre 16, des statuts
 - Rapport de la Commission
 - Discussion sur le rapport de la commission
 - Décision
11. Préavis N° 04/02.2017 – Modification des articles 9 et 40 du Règlement du Conseil d'établissement
 - Rapport de la Commission
 - Discussion sur le rapport de la commission
 - Décision
12. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
13. Questions, vœux et divers

1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremlens, Jean-Charles Bensadoun et Tania Larequi, Chigny, Anna Bauer-Dörries et Philippe Jobin, Echichens, Christine Birarda et Emile Tasev, Lully, Jean-Jacques Aubert, Edith Magaly Barblan, Pierre Marc Burnand, Romina Garofalo, David Guarna, Xavier Lepori et Claire Martinet, Morges, Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Salvatore Guarna et Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart et Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Giuseppe Biancaniello, Philippe Deriaz, Andréas Sutter et Marc Johannot.

Sont excusé(e)s :

Mmes et MM. Aleksandra Capraro, Chigny, Marc Wingses, Lully, Mélanie Wyss, Sylvie Fay et Tarcisio Gazzini, Morges, Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016

Le procès-verbal est approuvé à une majorité évidente (une abstention).

4. Assermentation des nouveaux membres

MM. Jean-Charles Bensadoun, Chigny, Salvatore Guarna, Tolochenaz et Xavier Lepori, Morges, sont assermentés selon la loi et la coutume.

5. Communications du Bureau

Le Président demande à chaque délégué(e)s qui désire prendre la parole de se présenter.

6. Communications du Comité de direction

M. Andreas Sutter du Comité de direction explique que les membres du CODIR sont régulièrement informés de l'avancement du projet Morges Gare-Sud. Une présentation du nouveau collège sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal.

Le GT « Locaux scolaires » qui fonctionnait déjà lors de la dernière législature a été réactivé. 4 membres du CODIR participent aux séances, le but étant d'avoir une vision à plus ou moins long terme des divers locaux scolaires.

Mme Françoise Wüthrich du Comité de direction rappelle qu'en date du 28 septembre 2016, le Conseil intercommunal a accepté le préavis permettant l'acquisition du *Centre Marcel Barbey*. Le Comité de direction a donc été de l'avant concernant la transformation des locaux et, suite au préavis concernant l'avenir des Grandes-Roches déposé au Conseil communal de Morges, différents articles sont parus dans la presse ces derniers temps. Mme Françoise Wüthrich et M. Marc Johannot présentent le projet.

M. Jean-Charles Bensadun, Chigny, demande quelle sera la capacité de ce lieu d'accueil.

Mme Romina Garofalo, Morges, demande si les enfants pourront encore profiter d'une piscine et si une salle de gymnastique est prévue.

Mme Anna Bauer-Dörries, Echichens, demande si des toilettes sont prévues au rez-de-chaussée.

Mme Françoise Wüthrich répond que ce centre pourra accueillir 2 classes, comme c'est le cas actuellement aux Grandes-Roches. Il n'y a pas de salle de gym prévue mais les enfants pourront aller au Centre sportif de la Vallée de Joux pour le sport et la piscine. Cela n'a pas été possible de prévoir des toilettes aux rez-de-chaussée.

Le Président explique qu'un préavis concernant les travaux sera présenté dans le courant du premier semestre 2017. Il propose de poser les questions y relatives à ce moment-là.

M. Jean-Jacques Aubert, Morges, demande quel sera le nombre de jours d'occupation sur une année.

Mme Françoise Wüthrich répond que le Comité de direction souhaite augmenter le taux d'occupation par rapport à ce qui se fait actuellement aux Grandes-Roches. Elle explique encore que parallèlement à ce préavis, un autre est actuellement en discussion dans les 9 communes concernant l'augmentation du plafond d'endettement.

La parole n'est plus demandée.

7. Communications du Conseil d'établissement

Rien à signaler.

8. Préavis n° 01/02.2017 – Demande d'autorisations générales

Rapport de la commission

M. Pierre-Marc Burnand, Morges, lit les conclusions du rapport de commission qui sont identiques à celles du préavis.

Discussion sur le rapport de la commission de gestion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité de direction N° 01/02.2017 « Demande d'autorisations générales »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder au Comité de direction, pour la législature 2016 – 2021, les autorisations suivantes :

- L'autorisation générale de plaider,
- L'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles, d'un montant maximum de CHF 50'000.00 par an.

9. Préavis N° 02/02.2017 – Indemnités 2016 - 2021

Rapport de commission

M. Pierre-Marc Burnand, Morges, lit les conclusions du rapport de commission qui sont différentes de celles du préavis du Comité de direction.

Discussion sur le rapport de la Commission de gestion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Au vote, l'amendement apporté par la commission, à savoir l'augmentation de l'indemnité du (de la) secrétaire à CHF 500.00 par séance est accepté à l'unanimité.

Au vote, les conclusions du préavis ainsi amendées sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité de direction N° 02/02.2017 « Indemnités 2016 - 2021 »,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de fixer le montant des indemnités pour la législature 2016 - 2021 comme suit :

			Pour information
	Conseil intercommunal	Comité de direction	Conseil d'établissement
Président(e)	300.00 par séance	10'000.00 par an	300.00 par séance
Secrétaire	500.00 par séance		500.00 par séance
Membre	40.00 par séance	6'000.00 par an	40.00 par séance
Membre de commission	40.00 par séance		40.00 par séance
Rapporteur de commission	50.00 par rapport		50.00 par rapport
Rapporteur commission gestion	200.00 par rapport		

10. **Préavis N° 03/02.2017 – Modification de l'article 13, chiffre 16, des statuts**

Rapport de commission

Mme Karine Ropraz, Bremlens, lit les conclusions du rapport de commission qui sont identiques à celles du préavis.

Discussion sur le rapport de la commission

La parole n'est pas demandée.

Décision

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité de direction N° 03/02.2017 « Modification de l'article 13, chiffre 16, des statuts »
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

De modifier l'article 13, chiffre 16, comme suit :

[Le Conseil intercommunal a les attributions suivantes : ...]

16) Autoriser l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, l'art. 44, chiffre 1, LC étant réservé.

11. **Préavis N° 04/02.2017 – Modification des articles 9 et 40 du Règlement du Conseil d'établissement**

Rapport de la commission

Mme Karine Ropraz, Bremlens, lit les conclusions du rapport de commission qui sont différentes de celles du préavis.

Discussion sur le rapport de la commission

La parole n'est pas demandée.

Décision

Au vote, l'amendement proposé par la commission à savoir de remplacer le terme « lettre de nouvelles » par « lettre d'informations » est accepté à l'unanimité.

Au vote, les conclusions du préavis ainsi amendées sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité de direction N° 04/02.2017 « Modification des articles 9 et 40 du Règlement du Conseil d'établissement »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De modifier l'article 9 comme suit :

Les parents membres du Conseil d'établissement convoquent une assemblée des parents d'élèves fréquentant les établissements scolaires au moins une fois tous les deux ans. Dans ce cadre, les communes de l'association mettent des locaux à disposition.

Lors de cette réunion, les parents membres du Conseil d'établissement rendent compte de leurs activités. Ils peuvent consulter l'assemblée sur des sujets la concernant.

*Entre les séances, les échanges d'informations entre les parents et leurs représentants peuvent s'opérer par d'autres moyens, par exemple par le biais des séances du Conseil d'établissement qui sont publiques, **d'une lettre d'informations** ou du site internet.*

2. De modifier l'article 40 comme suit :

Le présent règlement annule et remplace la version précédente qui avait été approuvée par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture le 7 juin 2011.

Il entrera en vigueur dès l'échéance du délai référendaire de 30 jours qui suit la publication officielle de son approbation par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

12. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME

La prochaine séance aura lieu le 31 mai 2017 à Echichens.

13. Questions, vœux et divers

M. Stéphane Demierre, Aclens, demande s'il y aura deux préavis concernant la rénovation du *Centre Marcel Barbey*. En effet, il ne sera pas possible de présenter un préavis de 2 millions si certaines communes n'ont pas encore accepté le préavis concernant l'augmentation du plafond d'endettement.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction répond que c'est une question qui préoccupe le Comité de direction qui est en train d'étudier les différentes possibilités. La décision n'est actuellement pas arrêtée.

M. Xavier Lepori, Morges, demande qui est responsable de remplacer le matériel de projection dans les établissements scolaires s'il est obsolète. Cette question a été posée lors d'une séance de parents d'élèves.

M. Andreas Sutter du Comité de direction explique que si le matériel est fixé au mur, il fait partie de l'immobilier et il est pris en charge par la commune. Si c'est un appareil mobile, qui peut être déplacé, c'est l'ASIME qui le prend en charge. Il existe un catalogue de 80 pages dans lequel le Canton a déterminé ce qui est payé par l'Etat et ce qui l'est par les communes.

M. Philippe Deriaz du Comité de direction ajoute qu'un GT « Wifi et matériel audiovisuel » a été constitué. Un représentant de l'Etat en fait partie.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, pensait que les travaux au *Centre Marcel Barbey* seraient terminés à la fin de l'été 2017.

Mme Isabelle Bonvin répond que les procédures pour acquérir ce bâtiment sont longues et qu'il faut l'acceptation de l'élévation du plafond d'endettement par toutes les communes avant de pouvoir aller de l'avant. Le Centre ne sera probablement pas prêt avant le mois d'avril 2018.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, demande si l'ASIME pourra continuer à utiliser les Grandes-Roches durant le 1^{er} semestre 2018.

Mme Sylvie Podio du Comité de direction répond que lorsque les préavis concernant l'augmentation du plafond d'endettement et les travaux du *Centre Marcel Barbey* auront été acceptés, le Comité de direction prendra contact avec le SPJ pour prolonger l'autorisation d'exploiter les Grandes-Roches.

Le Président encourage les délégués à transmettre toutes ces informations lors des séances du Conseil communal et général de leur commune.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 20h48.

Pour le Conseil intercommunal

Le président

La secrétaire



Philippe Jobin

Jacqueline Botteron